

SÉANCE du CONSEIL GÉNÉRAL

Lundi 7 JUIN 2004

L'an deux mil quatre, le lundi 7 juin, à 16 heures, le Conseil Général de la Manche, dûment convoqué le 25 mai 2004, s'est réuni à la Maison du Département, sous la présidence de M. le Docteur Jean-François LE GRAND, Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Dr Jean-François LE GRAND, Président,

MM. HALBECQ, GANNÉ, GUESDON, QUINQUENEL, BAZIRE, TRÉHET, BEAUFILS, LEMIERE, Vice-présidents,

MM. BECK, BIHET, CARUHEL, COULON, DELAUNAY, DESLOGES, DESTAIS, FONTAINE, GUILLOU, HOUEL, HUGUET, LAURENT, LE MAUX, Mme LEBACHELEY, MM. LERENARD, LESAGE, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, REMOUÉ, RIPOUTEAU, ROUSSEAU, THOUVENOT.

Etaient excusés :

Mmes BRÉCY, CHANONI, MM. BIZET, BOËM, BRIÈRE, CHENEL, DEWITTE, ENGUERRAND, HUET, LABARRIÈRE, LARIVIÈRE, LEBRESNE, LEFÈVRE, LELANDAIS, LEMOINE, LENORMAND, RENAUX, SOURISSE.

Secrétaire de séance :

M. COULON.

* * *

CONSEIL GENERAL

Session du 7 juin 2004

**Motion pour la candidature du Département de la Manche
à la construction d'un réacteur E.P.R. sur le site de FLAMANVILLE**

Considérant que, par les déclarations de Monsieur le Premier Ministre, dans son discours de politique générale du 5 avril et par celles de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et de Monsieur le Ministre délégué à l'industrie, faites au cours des débats sur l'énergie tant le 15 avril et le 18 mai à l'Assemblée Nationale que le 27 avril au Sénat, le Gouvernement a précisé :

- que le choix du réacteur européen à eau pressurisée (E.P.R.) est celui de la modernité et de la sûreté et qu'il est nécessaire pour assurer la compétitivité du parc nucléaire français et la qualité de la production d'électricité,
- qu'il autoriserait la construction prochaine par E.D.F. d'un tel réacteur,
- que le choix d'implantation serait effectué avant l'été 2004.

Considérant que :

- l'Assemblée Nationale a émis un vote favorable, le 1^{er} juin 2004, au projet de loi d'orientation énergétique,
- la filière nucléaire française, ainsi confirmée, joue un rôle essentiel et positif dans la vie économique et sociale du département,
- la Manche est dotée avec le C.N.P.E. E.D.F. de FLAMANVILLE d'un site industriel certifié, prévu dès sa réalisation initiale pour recevoir quatre tranches,
- la Manche, par sa situation géographique et environnementale, offre un cadre parfaitement adapté à l'implantation d'un réacteur E.P.R. et au transport des flux d'électricité,

Le Conseil Général, avec 3 abstentions (MM. CARUHEL, DELAUNAY et HOUEL) confirme la candidature du département de la Manche et sa volonté d'accueillir la réalisation d'un E.P.R. sur son territoire, et demande à Monsieur le Premier Ministre, à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et à Monsieur le Ministre délégué à l'industrie, de retenir le site de FLAMANVILLE à cet effet.